

des affaires étrangères, dont la politique a subi un lamentable échec. Il n'est pas probable maintenant que la fameuse conférence, dont il a été si souvent question depuis huit mois, se réunisse. La Russie, la France et l'Angleterre, qui avaient favorisé cette idée jugent inutile, du moment qu'un accord est intervenu entre tous les pays, de réunir un congrès.

* * *

Le nouveau Parlement italien s'est réuni pour la première fois depuis les élections, le 24 mars. M. Marcora a été élu président par 308 voix contre 52 à M. Costa. Le débat sur l'adresse a duré deux jours et a donné à tous les adversaires du premier ministre l'occasion de porter à la tribune leurs griefs et leurs critiques contre son gouvernement. M. Giolitti ne s'est pas dérobé à la bataille et il a fait face à ses adversaires avec une énergie et un talent incontestables. "Ce débat, écrit un correspondant romain, lui a permis de déployer ses qualités ordinaires de merveilleux debater. Sa manière est de prendre ses adversaires l'un après l'autre et de détruire en quelques mots très simples, avec un gros bon sens leurs principaux arguments ou du moins ceux dont il viendra le plus aisément à bout". On l'avait accusé de pactiser avec les cléricaux et l'on avait dénoncé ce que l'on appelait sa politique ecclésiastique. Il a relevé comme suit cette attaque :

"Pour répondre à l'honorable M. Trèves, en ce qui concerne la politique ecclésiastique, j'ai une théorie à laquelle je ne crois pas devoir renoncer...

Voix diverses. — La théorie des parallèles.

M. Giolitti. — C'est que l'Etat ne doit pas s'ingérer dans les affaires de l'Eglise, ni l'Eglise dans celles de l'Etat. L'Etat est souverain absolu, mais doit respecter toutes les croyances...

A l'extrême-gauche. — Il doit être laïque, laïque!

M. Giolitti. — L'Etat fut toujours et sera toujours laïque."

On avait soulevé dans la discussion la question du divorce. Ici le premier ministre a montré toute sa souplesse. Il a rappelé que le cabinet Zanardelli avait présenté un projet de loi permettant, en certains cas, le divorce, projet contre lequel se